



Projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

Rapport de consultation publique

MRC de D'Autray

550, Montcalm

Berthierville

J0K 1A0

www.mrcautray.qc.ca

Table des matières

| | |
|--|---|
| Avant-propos | 2 |
| Obligations de la municipalité régionale | 3 |
| Description de la procédure de consultation publique | 4 |
| Avis public | 4 |
| Diffusion du projet PGMR | 4 |
| Déroulement de l'assemblée | 4 |
| Commentaires écrits et transmis par courriels | 5 |
| Recommandations | 6 |
| Annexes | 7 |

Avant-propos

Le 5 avril 2023, le conseil de la MRC de D'Autray adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII de son chapitre I (art. 53.13 et suivants), la MRC de D'Autray a élaboré et mis en place une procédure de consultation publique afin de favoriser la participation du public à la prise de décisions relatives au PGMR.

La population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin par ce projet PGMR, ont notamment été invités à une assemblée publique ayant eu lieu le 23 mai 2023 à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Obligations de la municipalité régionale

Comme énoncé à l'article 53.13 de la LQE, tout projet de PGMR doit être soumis à une procédure de consultation publique.

Article 53.13

La municipalité régionale doit élaborer une procédure de consultation publique pour tout projet de plan de gestion, laquelle doit comprendre la tenue d'au moins une assemblée publique sur le territoire d'application du plan.

Les articles 53.14 et 53.15 de la LQE définissent certains éléments de la procédure à mettre en place.

Article 53.14

Au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique, la municipalité régionale rend public sur son site Internet et par tout autre moyen qu'elle juge approprié, un sommaire du projet de plan ainsi qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.

Article 53.15

Au cours des assemblées publiques, la municipalité régionale s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

À l'issue de ces assemblées, la municipalité régionale dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil de la municipalité régionale.

Enfin, l'article 53.16 de la LQE énonce certaines exigences relatives à la transmission du rapport de consultation final.

Article 53.16

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis à la Société québécoise de récupération et de recyclage ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la municipalité régionale.

Description de la procédure de consultation publique

Avis public

Comme énoncé à l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR, un sommaire du projet de PGMR et un avis relatif à la consultation publique ont été publiés sur le site Internet de la municipalité régionale et ont été disponibles pour consultation au bureau de chaque municipalité locale du territoire d'application au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique. Une copie de l'avis publié ainsi qu'une copie du sommaire du projet de PGMR se trouvent à l'annexe 1.

Conformément à l'article 53.13 de la LQE, une assemblée a été fixée pour la consultation publique. La tenue de cette assemblée publique a eu lieu le mardi 23 mai 2023 à 19h, au 393, rang Rivière Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier.

Diffusion du projet PGMR

Tel qu'exigé en vertu de l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR fut rendu disponible pour consultation au bureau de chaque municipalité locale visée par le PGMR et sur le site Internet de la MRC de D'Autray, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement de l'assemblée

L'assemblée devait débuter à 19h.

À 19h30, personne ne s'étant encore présenté, l'assemblée n'a pas eu lieu.

Il est toutefois possible de consulter l'ordre du jour de la rencontre ainsi que la présentation du projet de PGMR qui devait être effectuée à l'annexe 2.

Commentaires écrits et transmis par courriels

Il était possible de déposer des commentaires et des mémoires pour permettre à l'ensemble des acteurs concernés de s'exprimer sur le projet de PGMR.

Aucun mémoire n'a été déposé.

Un commentaire de la ville de Lavaltrie a été envoyé par courriel.

Ce commentaire comportait des précisions sur la génération des matières résiduelles de la ville de Lavaltrie, fournissait des données manquantes pour parfaire l'estimation des matières produites ainsi qu'une étude réalisée par une firme externe dans le but d'aider à l'estimation des coûts pour la construction d'un écocentre. S'y trouvaient aussi quelques demandes de précisions sur certains points du plan d'action.

Recommandations

Modifications ou bonifications à apporter au projet de PGMR

1. Les nouvelles données fournies par la ville de Lavaltrie seront prises en compte pour mettre à jour les estimations de matières produites ainsi que pour l'évaluation des coûts de construction d'un écocentre.
2. Les demandes de précisions ont été prises en compte pour la formulation du plan d'action.

Annexes

ANNEXE 1. COPIE DE L'AVIS PUBLIC ET DU SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR PUBLIÉ

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY

AVIS

EST par les présentes donné, par le soussigné greffier-trésorier et directeur général, de la susdite municipalité, QUE :

La MRC de D'Autray tiendra une assemblée publique pour la consultation de son Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 le **23 mai 2023 à 19 h** au **393, rang Rivière Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier** (chalet des loisirs).

Une copie du projet du Plan de gestion des matières résiduelles est disponible pour consultation en ligne sur le site Internet de la MRC (<https://www.mrcautray.qc.ca/citoyens/environnement/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/>), au bureau de la MRC de D'Autray et au bureau de chaque municipalité, soit :

- La Visitation-de-l'Île-Dupas
- Lanoraie
- Mandeville
- Saint-Barthélemy
- Saint-Cléophas-de-Brandon
- Saint-Cuthbert
- Saint-Didace
- Saint-Gabriel-de-Brandon
- Saint-Ignace-de-Loyola
- Saint-Norbert
- Sainte-Geneviève-de-Berthier
- Sainte-Élisabeth
- Ville de Berthierville
- Ville de Lavaltrie
- Ville de Saint-Gabriel

DONNÉ À BERTHIERVILLE, ce cinquième jour d'avril deux mille vingt-trois.

Bruno Tremblay
Greffier-trésorier et directeur général

Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

La Loi sur la qualité de l'environnement encadre tout le processus de planification régionale de la gestion des matières résiduelles, dont découle le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) des municipalités régionales de comté (MRC). En septembre 2003, la MRC de D'Au-tray adoptait son tout premier PGMR. À l'époque, il devait se conformer aux orientations et aux objectifs de mise en valeur divulgués dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. La réalisation du premier PGMR a permis de formuler des orientations ainsi que des objectifs de récupération et de valorisation des matières résiduelles produites sur le territoire de planification, en plus de proposer des mesures concrètes et réalistes pour les atteindre.

L'adoption de la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en 2011 ainsi que la publication des Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles en 2013 ont permis d'enclencher le premier processus de révision du PGMR.

Cette politique révélait la volonté gouvernementale de réduire la quantité de matières résiduelles éliminées. Outre l'optimisation de la valorisation et du recyclage des matières résiduelles, la Politique québécoise réitérait l'importance de respecter le principe des 3RV-E. Ce principe vise, en ordre de priorité, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles, avant de songer à les destiner à l'élimination.

Depuis, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) a élargi l'étendue d'application du nouveau PGMR à l'ensemble des générateurs de matières résiduelles, ce qui comprend le secteur résidentiel, le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) ainsi que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Le nouveau PGMR de la MRC de D'Au-tray propose des objectifs et des mesures spécifiques pour optimiser la gestion des matières résiduelles dans ces différents secteurs.

De plus, la politique québécoise de gestion des matières résiduelles dont l'objectif fondamental est que la seule matière éliminée soit le résidu ultime cible trois principaux enjeux :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;

Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles;

Le plan d'action 2019-2024 cible les objectifs suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition;

La révision du PGMR doit aussi s'effectuer en tenant compte des cibles gouvernementales identifiées dans la stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) qui sont les suivantes :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030;

Tout en respectant les exigences législatives ainsi que les orientations et les objectifs de la Politique québécoise, la MRC de D'Autray a adapté le contenu du projet de PGMR de façon à témoigner des opportunités et des contraintes de gestion de son territoire. Le plan d'action de la MRC a été conçu dans le but d'instaurer une saine gestion des matières résiduelles, basée sur des solutions avantageuses sur les plans social, environnemental et économique. Un résumé du plan d'action est présenté dans les pages suivantes.

Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

| Stratégies et objectifs nationaux | | Enjeux régionaux | Orientations régionales | Objectifs régionaux | Thématiques | Échéancier | Résultats escomptés | Indicateur de suivi |
|-----------------------------------|---|--------------------------------------|--|---|---|------------|--|--|
| Respecter la hiérarchie des 3RV-E | <i>réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant</i> | Méconnaissance du principe des 3RV-E | Promouvoir la réduction à la source des matières résiduelles | Mettre de l'emphase sur le principe des 3RV-E dans le Guide de gestion des matières résiduelles disponible à tous les citoyens. | Information, sensibilisation, éducation | 2023-2030 | Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030. | Page consacrée au principe des 3RV-E dans l'édition 2024 du Guide de gestion des matières résiduelles |
| | | | | Intégrer le principe des 3RV-E et l'importance de sa hiérarchie dans toutes les décisions et communications touchant la GMR. | Information, sensibilisation, éducation | 2023-2030 | | |
| | <i>mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation</i> | | Promouvoir la réutilisation des matières résiduelles | Bonifier l'entente avec 100 % des organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main de façon à couvrir leurs frais administratifs. | Collectes, services, infrastructures | 2024 | Augmenter de 15 % la quantité de textiles et de rebuts encombrants récupérés d'ici 2030. | Entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main bonifiée |
| | | | | Inclure dans l'entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main des mesures de réutilisation/recyclage local des matières récupérées. | Collectes, services, infrastructures | 2024 | Éviter l'exportation de matières résiduelles à l'extérieur du pays. | Mesures de réutilisation / recyclage / valorisation local des matières récupérées incluses dans l'entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main |



Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

| Stratégies et objectifs nationaux | Enjeux régionaux | Orientations régionales | Objectifs régionaux | Thématiques | Échéancier | Résultats escomptés | Indicateur de suivi |
|-----------------------------------|---|--|---|---|------------|--|--|
| Recyclage des matières organiques | Participation du secteur résidentiel au recyclage des matières organiques | Augmenter les taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques putrescibles. | Pérenniser campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques de GMR observées dans chacune des municipalités locales. | Information, sensibilisation, éducation | 2023-2030 | Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030 | Campagne annuelle de sensibilisation |
| | | | Installer des conteneurs pour l'apport volontaire de matières organiques putrescibles dans des secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques | Collectes, services, infrastructures | 2025 | | Nombre de conteneurs installés à des emplacements stratégiques, tonnages de matières organiques putrescibles ainsi collectés |
| | | Augmenter les taux de participation du secteur résidentiel au compostage domestique | Fournir des composteurs domestiques à 100 % des ménages situés dans les secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques qui en ont besoin pour détourner leurs matières compostables putrescibles de l'enfouissement d'ici 2030. | Collectes, services, infrastructures | 2024-2030 | Atteindre un taux d'utilisation de 100 % des composteurs domestiques par les ménages visés d'ici 2030. | Nombre de composteurs distribués |
| | | | Accompagner les résidents des secteurs de villégiature non desservis par la collecte municipale des matières organiques pour faciliter le compostage domestique | Information, sensibilisation, éducation | 2023-2030 | Diminuer de 30% la quantité de matières résiduelles éliminées dans les municipalités à vocation de villégiature | Nombre de villégiateurs accompagnés |
| | Participation du secteur ICI à la collecte des matières organiques | Augmenter les taux de participation du secteur ICI à la collecte des matières organiques putrescibles. | Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation destiné aux trois sous-secteurs ICI | Information, sensibilisation, éducation | 2024-2030 | Diminuer de 50% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI | Nombre d'ICI sensibilisés |
| | | | Mettre en place un programme d'accompagnement des ICI identifiés comme étant des grands générateurs de matières organiques pour les inciter à participer à la collecte des matières organiques putrescibles | Information, sensibilisation, éducation | 2025-2030 | Augmenter le taux de participation du secteur ICI à la collecte des matières organiques à 50% d'ici 2030 | Nombre d'ICI accompagnés |
| | | Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions | | | | | |
| | | Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal | | | | | |
| | | réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant | | | | | |
| | | Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. | | | | | |



Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

| Stratégies et objectifs nationaux | | Enjeux régionaux | Orientations régionales | Objectifs régionaux | Thématiques | Échéancier | Résultats escomptés | Indicateur de suivi |
|-----------------------------------|--|---|--|--|--------------------------------------|------------|---|---|
| Recyclage des matières organiques | Recycler 70 % de la matière organique visée. | Manque de services permettant le recyclage des matières organiques | Favoriser le traitement et le recyclage des matières organiques sur le territoire de planification | Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un site de compostage municipal desservant les municipalités du pôle Brandon 2030. | Acquisition de connaissances | 2024 | Composter les matières organiques putrescibles générées dans le pôle Brandon à la plateforme de compostage. | Étude de faisabilité réalisée |
| | Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. | | | Conclure une entente avec 100 % des producteurs agricoles intéressés par traitement et/ou le recyclage de résidus organiques issus de la collecte municipale d'ici 2030. | Collectes, services, infrastructures | 2024-2030 | Recycler 70 % des matières organiques recueillies par la collecte municipale dans les champs agricoles de la MRC d'ici 2030. | Nombre d'ententes signées |
| | réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant | | | Conclure une entente avec des producteurs agricoles de façon à recycler 100 % des volumes produits de boues municipales et de fosses septiques respectant les critères du MELCC à l'égard des matières résiduelles fertilisantes (MRF), d'ici 2030. | Collectes, services, infrastructures | 2024-2030 | Recycler 100 % des boues municipales et de fosses septiques d'ici 2030. | Nombre d'ententes signées |
| | Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal | | | Mettre en place une plateforme de compostage dans le pôle Brandon afin de recueillir et traiter des résidus alimentaires et verts provenant de la collecte municipale et les boues d'épuration provenant de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Saint-Gabriel et de la vidange des installations septiques du territoire d'ici 2030. | Collectes, services, infrastructures | 2026-2030 | Obtenir des informations à l'égard de la faisabilité technique, financière, juridique, environnementale et en ressources humaines de l'implantation d'un site de compostage dont les gestionnaires sont redevables aux organismes municipaux. | Plateforme de compostage opérationnelle |



Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

| Stratégies et objectifs nationaux | Enjeux régionaux | Orientations régionales | Objectifs régionaux | Thématiques | Échéancier | Résultats escomptés | Indicateur de suivi | |
|---|---|---|---|---|---|--|--|--|
| Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées | <i>réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant</i> | Enfouissement des matières résiduelles non visées par les collectes municipales | Augmenter la quantité de résidus RDD et de TIC récupérés par le secteur résidentiel | Améliorer et optimiser les sites de dépôt municipaux pour les RDD et les TIC d'ici 2030. | Collectes, services, infrastructures | 2023-2030 | Atteindre un taux de récupération de 70 % des RDD et des TIC d'ici 2030. | Dépôts municipaux optimisés |
| | <i>Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel.</i> | | Augmenter la quantité de bois et de résidus de CRD récupérés par le secteur résidentiel | Installer un nouvel écocentre dans le pôle Lavaltrie-Lanoraie d'ici 2030. | Collectes, services, infrastructures | 2024-2030 | Atteindre un taux de récupération de 70 % des résidus de CRD et de 80 % des agrégats d'ici 2030. | Écocentre opérationnel |
| | <i>mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation</i> | Méconnaissance du triage des matières résiduelles dans les différentes voies de collecte | Améliorer la qualité et la quantité de matières récupérées par le secteur résidentiel | Rendre disponible le calendrier des collectes et le guide sur la gestion des matières résiduelles à tous les résidents du territoire de la MRC de D'Autray, en version papier ou en version électronique chaque année. | Information, sensibilisation, éducation | 2023-2030 | Recycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030. | Calendrier des collectes et guide sur la gestion des matières résiduelles disponible en tout temps |
| | <i>réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant</i> | | | | | | | |
| | <i>Recycler 70 % de la matière organique visée.</i> | | | | | | | |
| | <i>Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.</i> | | | | | | | |
| | <i>Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel.</i> | | | | | | | |
| | <i>mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation</i> | Manque de données et d'incitatifs à la performance du secteur résidentiel | Évaluer la performance de tri du secteur résidentiel | Poursuivre les caractérisations sommaires du contenu des bacs bruns et bleus à partir d'échantillons représentatifs de 100 % des municipalités locales dont l'implantation de la collecte à trois voies est récente, au cours des sept prochaines années. | Acquisition de connaissances | 2023-2030 | Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source. | Données amassées et compilées sur JMAP |
| | <i>Recycler 70 % de la matière organique visée.</i> | | | | | | | |
| | <i>Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.</i> | | | | | | | |
| | <i>Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel.</i> | | | | | | | |
| | <i>réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant</i> | | | | | | | |
| <i>mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation</i> | Manque de données et d'incitatifs à la performance du secteur résidentiel | Évaluer la performance de tri du secteur résidentiel | Mettre à jour mensuellement la plateforme de partage de données à l'égard de la performance en GMR du secteur municipal, accessible à tous en tout temps. | Information, sensibilisation, éducation | 2023-2030 | Plateforme de partage de données mise à jour et disponible pour consultation sur le site web de la MRC | Données publiés sur le site Web | |
| <i>Recycler 70 % de la matière organique visée.</i> | | | | | | | | |
| <i>Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle.</i> | | | | | | | | |
| <i>Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel.</i> | | | | | | | | |
| <i>réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant</i> | | | | | | | | |



Sommaire du projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030

| Stratégies et objectifs nationaux | Enjeux régionaux | Orientations régionales | Objectifs régionaux | Thématiques | Échéancier | Résultats escomptés | Indicateur de suivi | |
|--|--|---|---|---|---|----------------------------|---|---|
| Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées | Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions | Manque de données à l'égard de la performance des ICI | Évaluer la performance de tri du secteur ICI | Poursuivre l'inventaire détaillé des matières résiduelles générées et récupérées par le secteur ICI d'ici 2030. | Acquisition de connaissances | 2023-2030 | Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source du secteur ICI. | Données amassées et compilées |
| | Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel. | | | | | | | |
| | réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant | | | | | | | |
| | Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle. | | | | | | | |
| | Recycler 70 % de la matière organique visée. | | | | | | | |
| | mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation | | | | | | | |
| | Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel. | Absence de données et d'incitatifs à la performance du secteur CRD | Augmenter la quantité de résidus de CRD et d'agrégats récupérés | Inclure une demande d'information à l'égard de la gestion des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des permis de construction, de rénovation et de démolition délivrés d'ici 2030. | Acquisition de connaissances | 2023-2030 | Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD | Information à l'égard de la gestion des résidus de CRD incluse dans la demande de permis |
| | Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition | | | | | | | |
| | réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant | | | Concevoir, distribuer et rendre disponible un document pour le secteur CRD présentant les services municipaux offerts pour la collecte, le transport et la disposition de leurs matières résiduelles. | Information, sensibilisation, éducation | 2024-2030 | | Document réalisé / Nombre de documents distribués aux internenants du secteur CRD |
| | Recycler 70 % de la matière organique visée. | | | Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des contrats de construction octroyés par les municipalités locales d'ici 2025. | Collectes, services, infrastructures | 2025-2030 | | Clause sur la valorisation des résidus de CRD incluse aux contrats municipaux de construction |
| mesures d'informations, de sensibilisation et d'éducation | Adopter un règlement applicable dans 100 % des municipalités locales spécifiant que tous les générateurs de résidus de CRD doivent envoyer leurs résidus à un point ou à une installation de tri désigné par un organisme municipal, et ce, d'ici 2030 | | | Collectes, services, infrastructures | 2026-2030 | Règlement municipal adopté | | |



**ANNEXE 2. COPIE DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE ET PRÉSENTATION
DU PROJET DE PGMR**

ORDRE DU JOUR

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LA CONSULTATION DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE D'AUTRAY**

23 MAI 2023, 19H, 393, RANG DE LA RIVIÈRE BAYONNE SUD

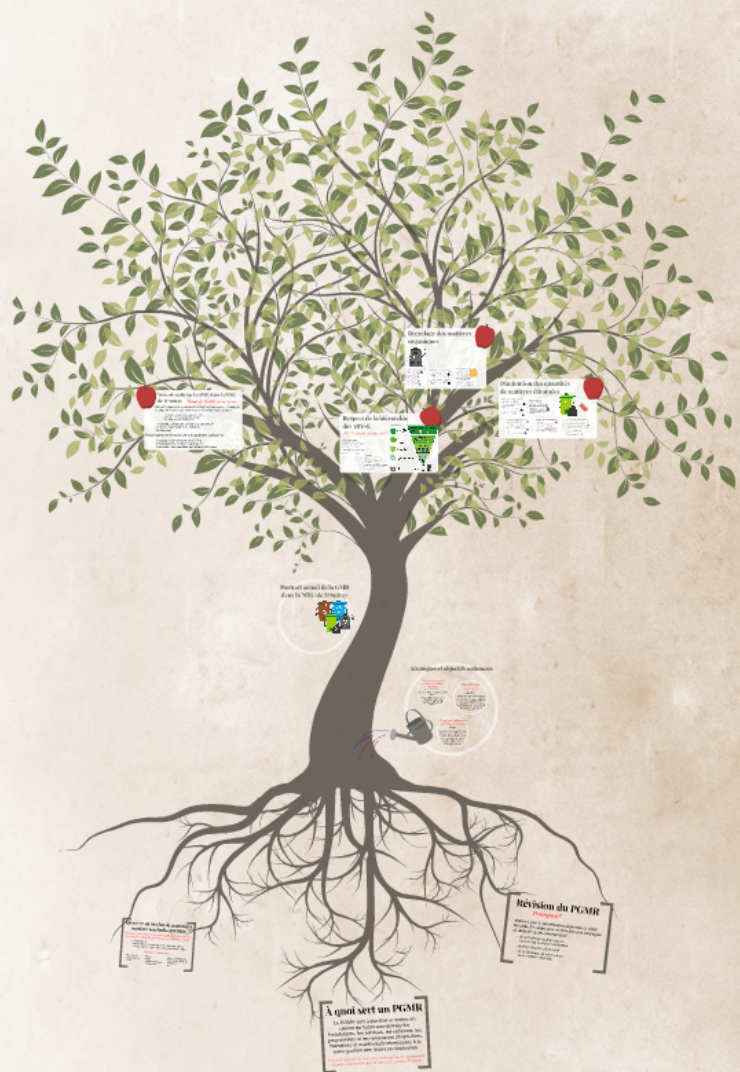
SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

- 1- Inscription du public**
- 2- Inscription des personnes voulant intervenir et/ou déposer un mémoire**
- 3- Mot de bienvenue**
- 4- Présentation du déroulement de la consultation**
- 5- Présentation du projet de PGMR**
- 6- Présentation des mémoires, interventions des personnes inscrites**
- 7- Période de questions**
- 8- Levée de l'assemblée**

PRÉSENTATION DU PROJET DE PGMR

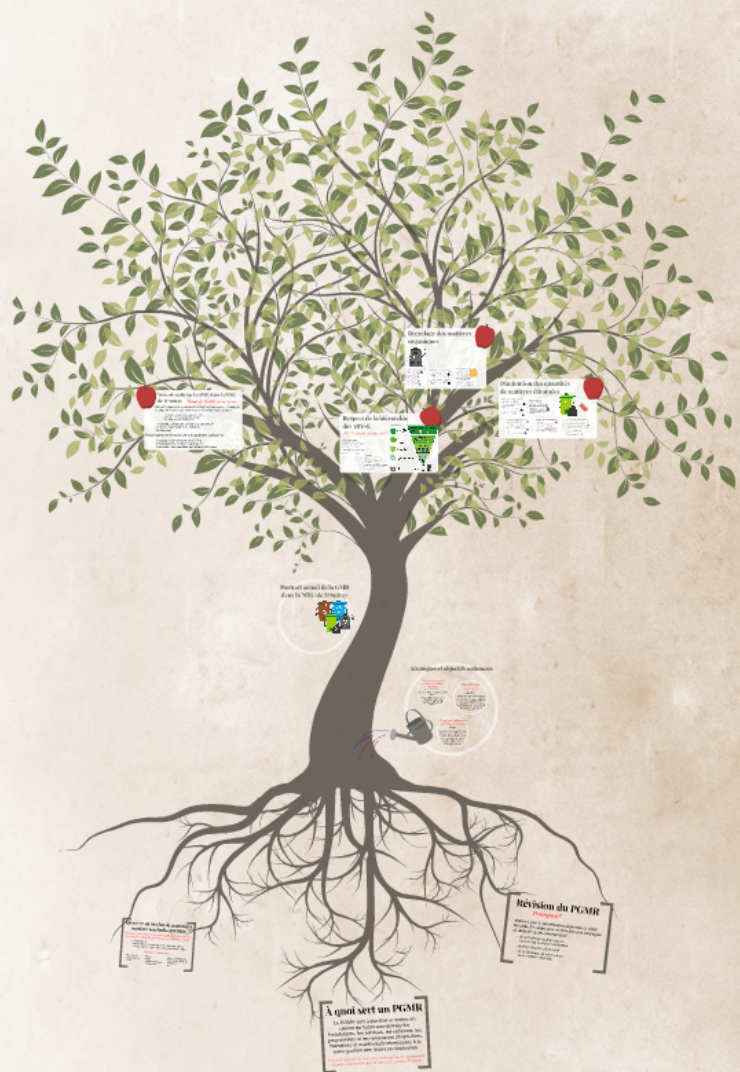
Projet de plan de gestion des matières résiduelles MRC de D'Autray, 2023-2030

*Consultations publiques,
23 mai 2023*



Projet de plan de gestion des matières résiduelles MRC de D'Autray, 2023-2030

*Consultations publiques,
23 mai 2023*



Qu'est-ce qu'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Document/outil/plan d'action pour la planification régionale des matières résiduelles générées par les différents secteurs :

- Résidentiels
- Industriels, commerciaux et institutionnels (ICI)
- Construction, la rénovation et la démolition (CRD)

Matières comprises :

- Recyclables
- Compostables
- CRD
- Pneus
- Boues
- Matières destinées à l'élimination
- Matériel électronique
- Résidus domestiques dangereux
- etc.

À quoi sert un PGMR

Le PGMR sert à planifier et mettre en œuvre de façon coordonnée les installations, les services, les collectes, les programmes et les ressources (financières, humaines et matérielles) nécessaires à la saine gestion des matières résiduelles.

La Loi sur la qualité de l'environnement exige que les municipalités régionales établissent un plan de gestion des matières résiduelles.

Révision du PGMR

Pourquoi?

Mettre à jour la planification régionale et cibler les objectifs régionaux en fonction des stratégies et objectifs gouvernementaux :

- de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- du Plan d'action 2019-2024
- de la Stratégie de valorisation de la matière organique

Stratégies et objectifs nationaux

Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles

Objectif fondamental :

Que la seule matière éliminée soit le résidu ultime

Enjeux :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Plan d'action 2019-2024

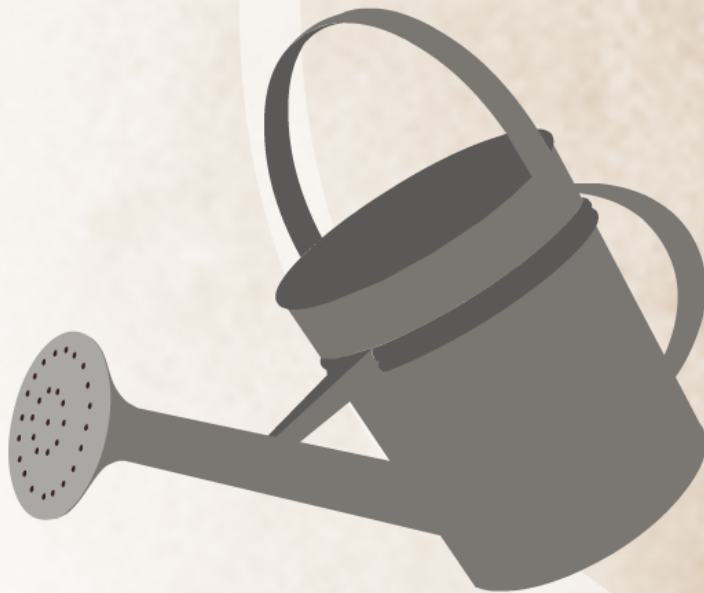
Objectifs :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Stratégie de valorisation de la matière organique

Cibles :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270000 t éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.



Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles

Objectif fondamental :

Que la seule matière éliminée soit le résidu ultime

Enjeux :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Plan d'action

2019-2024

Objectifs :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75% du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60% des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition.

Stratégie de valorisation de la matière organique

Cibles :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;
 - Réduire de 270000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030.

Portrait actuel de la GMR dans la MRC de D'Autray



| | Population permanente 2022 | Population saisonnière 2022 | Population équivalente 2022 | Superficie km² | Densité (hab./km²) | Nombre d'habitants (2022) |
|---------------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|--------------------|---------------------------|
| D'Autray | 4 541 | 61 | 4 602 | 6,77 | 680 | 2 720 |
| La Chapelle-de-Be-Dupas | 661 | 120 | 813 | 26,15 | 31 | 346 |
| Lormery | 3 988 | 425 | 4 413 | 302,18 | 14 | 2 512 |
| Levroux | 14 944 | 420 | 15 370 | 86,22 | 175 | 6 648 |
| Mondoublet | 2 244 | 2 814 | 4 958 | 204,71 | 25 | 2 023 |
| Noy-Hautefort | 2 245 | 350 | 2 605 | 305,46 | 9 | 1 146 |
| Saint-Georges-de-Breton | 220 | 44 | 260 | 25,14 | 10 | 125 |
| Saint-Castin | 1 873 | 518 | 2 390 | 131,29 | 18 | 745 |
| Saint-Denis | 493 | 108 | 600 | 99,9 | 6 | 306 |
| Sainte-Désirée | 1 400 | 90 | 1 500 | 83 | 18 | 644 |
| Saint-Genès-Mon-de-Senier | 2 241 | 140 | 2 381 | 67,01 | 37 | 1 052 |
| Saint-Hilaire | 2 180 | 42 | 2 222 | 2,85 | 780 | 1 244 |
| Saint-Cabriel-de-Breton | 2 221 | 1 470 | 4 136 | 50,23 | 82 | 1 406 |
| Saint-Genès-de-Loye | 2 158 | 544 | 2 702 | 31,9 | 85 | 1 014 |
| Saint-Hilaire | 1 002 | 236 | 1 238 | 29,6 | 42 | 526 |
| Total | 45 086 | 2 625 | 47 711 | 3 243,60 | 14 | 23 006 |

| | Citoyens non élus | Citoyens élus | Fonctionnaires | Fonctionnaires rattachés | Opérateurs | Opérateurs rattachés |
|---------------------------|-------------------|---------------|----------------|--------------------------|------------|----------------------|
| D'Autray | 13 400 | 16 | 6 400 | 16 | 1 100 | 16 |
| La Chapelle-de-Be-Dupas | 2 550 | 16 | 1 050 | 16 | NA | NA |
| Lormery | 10 400 | 16 | 1 000 | 16 | 200 | 16 |
| Levroux | 13 000 | 16 | 1 300 | 16 | 1 000 | 16 |
| Mondoublet | 11 000 | 16 | 2 000 | 16 | 200 | 16 |
| Noy-Hautefort | 1 000 | 16 | 1 000 | 16 | 100 | 16 |
| Saint-Georges-de-Breton | 200 | 16 | 100 | 16 | NA | NA |
| Saint-Hilaire | 1 000 | 16 | 1 000 | 16 | 100 | 16 |
| Saint-Denis | 2 000 | 16 | 1 000 | 16 | NA | NA |
| Saint-Genès-Mon-de-Senier | 1 000 | 16 | 1 000 | 16 | 100 | 16 |
| Saint-Cabriel-de-Breton | 1 000 | 16 | 1 000 | 16 | 100 | 16 |
| Saint-Genès-de-Loye | 1 000 | 16 | 1 000 | 16 | 100 | 16 |
| Saint-Hilaire | 1 000 | 16 | 1 000 | 16 | 100 | 16 |
| Total | 45 000 | 16 | 4 000 | 16 | 2 000 | 16 |

| | Économie (€) | Économie (€) | Impact personnel | Impact personnel |
|---------------------------|--------------|--------------|------------------|------------------|
| D'Autray | 3 850 | 130 | 0% | 0% |
| La Chapelle-de-Be-Dupas | 3 200 | 20 | 0% | 0% |
| Lormery | 4 800 | 140 | 0% | 0% |
| Levroux | 4 800 | 140 | 0% | 0% |
| Mondoublet | 4 800 | 140 | 0% | 0% |
| Noy-Hautefort | 1 000 | 30 | 0% | 0% |
| Saint-Georges-de-Breton | 400 | 10 | 0% | 0% |
| Saint-Hilaire | 1 000 | 30 | 0% | 0% |
| Saint-Denis | 1 000 | 30 | 0% | 0% |
| Saint-Genès-Mon-de-Senier | 2 500 | 100 | 0% | 0% |
| Saint-Cabriel-de-Breton | 6 000 | 200 | 0% | 0% |
| Saint-Genès-de-Loye | 1 000 | 30 | 0% | 0% |
| Saint-Hilaire | 1 000 | 30 | 0% | 0% |
| Total | 45 000 | 2 000 | 0% | 0% |

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|------|------|------|------|------|------|
| Économie | 40,5 | 40,3 | 40,3 | 40,3 | 40,3 | 40,3 |
| Économie locale | 10,5 | 10,5 | 10,5 | 10,5 | 10,5 | 10,5 |
| Économie nationale | 30,0 | 30,0 | 30,0 | 30,0 | 30,0 | 30,0 |
| Économie internationale | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Total | 40,5 | 40,3 | 40,3 | 40,3 | 40,3 | 40,3 |

| | Population permanente 2022 | Population saisonnière 2022 | Population équivalente 2022 | Superficie km ² | Densité (hab./km ²) | Nombre d'unités d'occupation (2022) |
|------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--|
| Berthierville | 4 341 | 61 | ★ 4 402 | 6,77 | ★ 650 | 2710 |
| La Visitation-de-l'Île-Dupas | 661 | 152 | 813 | 28,15 | 29 | 346 |
| Lanoraie | 5 338 | 415 | 5 753 | 102,74 | 56 | 2372 |
| Lavaltrie | ★ 14 944 | 426 | 15 370 | 68,22 | ★ 225 | 6448 |
| Mandeville | 2 349 | 2 419 | ★ 4 768 | 318,21 | 15 | 2122 |
| Saint-Barthélemy | 2 145 | 550 | 2 695 | 105,36 | 26 | 1136 |
| Saint-Cléophas-de-Brandon | ★ 239 | 44 | 283 | 15,34 | 18 | 115 |
| Saint-Cuthbert | 1 872 | 518 | 2 390 | 131,72 | 18 | 283 |
| Saint-Didace | 701 | 784 | 1 485 | 99,6 | 15 | 586 |
| Sainte-Élisabeth | 1 459 | 90 | 1 549 | 83 | 19 | 644 |
| Sainte-Geneviève-de-Berthier | 2 343 | 140 | 2 483 | 67,03 | 37 | 1052 |
| Saint-Gabriel | 2 740 | 32 | 2 772 | 2,81 | ★ 986 | 1733 |
| Saint-Gabriel-de-Brandon | 2 721 | 1 475 | 4 196 | 99,23 | 42 | 1768 |
| Saint-Ignace-de-Loyola | 2 159 | 544 | 2 703 | 31,9 | 85 | 1014 |
| Saint-Norbert | 1 087 | 226 | 1 313 | 74,6 | 18 | 514 |
| MRC | 📍 45 099 | 7 875 | 52 974 | 1 234,68 | 43 | 📍 22843 |

| | Ordures 2022 (kg) | Ordures Nb de collectes/an | Recyclables 2022 (kg) | Recyclables Nb de collectes/an | Organiques 2022 (kg) | Organiques Nb de collectes/an |
|------------------------------|----------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Berthierville | 1479410 | 26 | 385920 | 26 | 174190 | 41 |
| La Visitation-de-l'Île-Dupas | 255950 | 26 | 59620 | 26 | NA | NA |
| Lanoraie | 1769880 | 26 | 529430 | 52 | 336280 | 41 |
| Lavaltrie | 5398380 | 26 | 1342350 | 26 | 1082720 | 41 |
| Mandeville | 1139440 | 26 | 296690 | 26 | 78540 | 41 |
| Saint-Barthélemy | 846420 | 26 | 162270 | 26 | 68900 | 41 |
| Saint-Cléophas-de-Brandon | 70550 | 26 | 19120 | 26 | NA | NA |
| Saint-Cuthbert | 671430 | 26 | 159100 | 26 | 110090 | 41 |
| Saint-Didace | 304640 | 26 | 83390 | 26 | NA | NA |
| Sainte-Élisabeth | 503350 | 26 | 124860 | 26 | 92540 | 39 |
| Sainte-Geneviève-de-Berthier | 773720 | 26 | 180170 | 26 | 168480 | 41 |
| Saint-Gabriel | 1067090 | 26 | 241450 | 26 | 178540 | 41 |
| Saint-Gabriel-de-Brandon | 959910 | 26 | 244850 | 26 | 63180 | 41 |
| Saint-Ignace-de-Loyola | 643990 | 26 | 174990 | 26 | 121220 | 41 |
| Saint-Norbert | 415730 | 26 | 89040 | 26 | 34620 | 41 |
| MRC | 16299890 | - | 4093250 | - | 2509300 | - |

| | Écocentres (kg) | Écocentres (visites) | Dépôt permanent pour RDD | Dépôt permanent pour TIC |
|------------------------------|--------------------|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Berthierville | 300550 | 1276 | Oui | Oui |
| La Visitation-de-l'Île-Dupas | 52220 | 228 | Oui | Non |
| Lanoraie | 368460 | 1492 | Oui | Oui |
| Lavaltrie | 601960 | 2057 | Oui | Oui |
| Mandeville | 610060 | 2738 | Oui | Non |
| Saint-Barthélemy | 169170 | 597 | Oui | Non |
| Saint-Cléophas-de-Brandon | 47620 | 205 | Non | Non |
| Saint-Cuthbert | 117540 | 523 | Non | Non |
| Saint-Didace | 176900 | 798 | Oui | Non |
| Sainte-Élisabeth | 55810 | 182 | Oui | Oui |
| Sainte-Geneviève-de-Berthier | 257280 | 1172 | Oui | Oui |
| Saint-Gabriel | 653990 | 3426 | Non | Non |
| Saint-Gabriel-de-Brandon | 1105800 | 5596 | Non | Non |
| Saint-Ignace-de-Loyola | 178420 | 807 | Oui | Oui |
| Saint-Norbert | 211570 | 676 | Oui | Non |
| MRC | 4907350 | 21773 | | |

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Trouvailles | 89,45 | 69,56 | 54,82 | 65,55 | 55,61 | 79,39 |
| Carrefour Émilie | 88,3 | 94,22 | 82,33 | 88,98 | 61,8 | 43,57 |
| En toute amitié | 213,19 | 187,91 | 198,57 | 204,84 | 75,72 | 91,71 |
| GPEL | 94,58 | 84,22 | 89,92 | 93,38 | 70,76 | 78,9 |
| Source de vie | 81 | NA | 125 | 94,5 | 63,5 | 104,5 |
| Total | 566,52 | 435,91 | 550,64 | 547,25 | 327,39 | 398,07 |



Vers où se dirige la GMR dans la MRC de D'Autray

Projet de PGMR 2023-2030

Objectifs régionaux (déterminés en fonction des enjeux, stratégies et objectifs nationaux) déclinés en trois thématiques d'action :

- Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)
 - Collectes, services, infrastructures (CSI)
 - Acquisition de connaissances (AC)
- Thématique d'actions et résultats escomptés
 - Acteurs responsables et impliqués
 - Échéancier

Présentation en fonction de trois grandes catégories :

- Respect de la hiérarchie des 3RV-E
- Recyclage des matières organiques
- Diminution des quantités de matières éliminées

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

3RV-E? Qu'est-ce que c'est?

Réduction à source

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

Mettre de l'emphase sur le principe des 3RV-E dans le Guide de gestion des matières résiduelles disponible à tous les citoyens.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISE
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Intégrer le principe des 3RV-E et l'importance de sa hiérarchie dans toutes les décisions et communications touchant la GMR.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISE
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Réemploi

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

Bonifier l'entente avec 100 % des organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main de façon à couvrir leurs frais administratifs.

- Résultats escomptés : Augmenter de 15 % la quantité de textiles et de rebus encombrants récupérés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Inclure dans l'entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main des mesures de réutilisation/recyclage local des matières récupérées.

- Résultats escomptés : Éviter l'exportation de matières résiduelles à l'extérieur du pays.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Pourquoi ?

1^{er} R

Pour éviter l'exploitation inutile de ressources :

2^e R

Pour donner une seconde vie à un bien qui peut encore servir :

3^e R

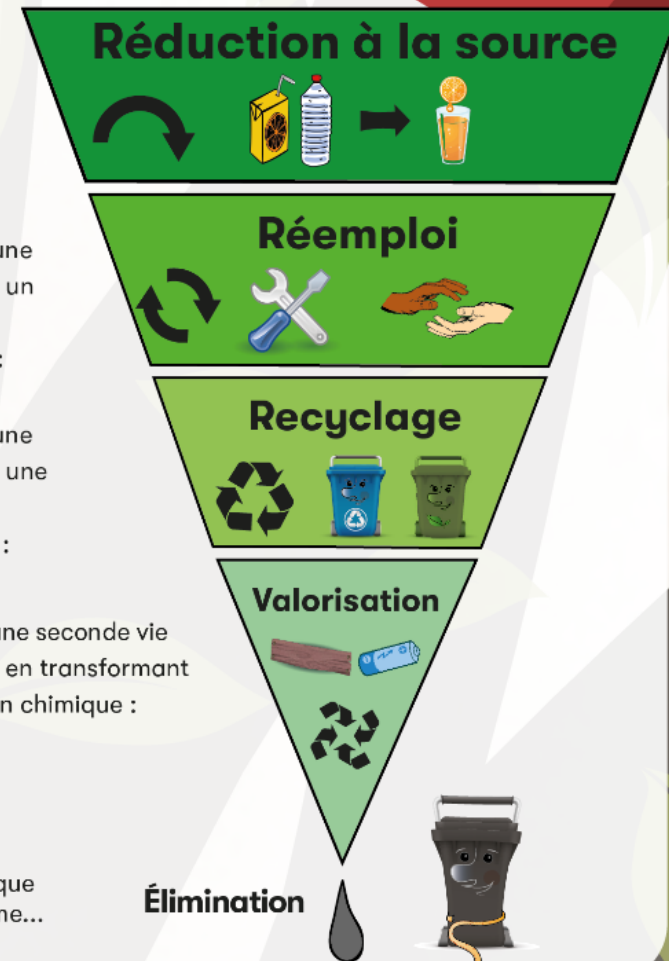
Pour donner une seconde vie à une matière en la transformant :

V

Pour donner une seconde vie à une matière en transformant sa composition chimique :

E

Pour ne jeter que le déchet ultime...



Réduction à source

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

Mettre de l'emphase sur le principe des 3RV-E dans le Guide de gestion des matières résiduelles disponible à tous les citoyens.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Intégrer le principe des 3RV-E et l'importance de sa hiérarchie dans toutes les décisions et communications touchant la GMR.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Réduction à source

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

Mettre de l'emphase sur le principe des 3RV-E dans le Guide de gestion des matières résiduelles disponible à tous les citoyens.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Intégrer le principe des 3RV-E et l'importance de sa hiérarchie dans toutes les décisions et communications touchant la GMR.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Mettre de l'emphase sur le principe des 3RV-E dans le Guide de gestion des matières résiduelles disponible à tous les citoyens.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Intégrer le principe des 3RV-E et l'importance de sa hiérarchie dans toutes les décisions et communications touchant la GMR.

- Résultats escomptés : Diminuer de 30 % la quantité de matières résiduelles produites par habitant d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Réemploi

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

Bonifier l'entente avec 100 % des organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main de façon à couvrir leurs frais administratifs.

- Résultats escomptés : Augmenter de 15 % la quantité de textiles et de rebuts encombrants récupérés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Inclure dans l'entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main des mesures de réutilisation/recyclage local des matières récupérées.

- Résultats escomptés : Éviter l'exportation de matières résiduelles à l'extérieur du pays.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Réemploi

Respect de la hiérarchie des 3RV-E

Bonifier l'entente avec 100 % des organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main de façon à couvrir leurs frais administratifs.

- Résultats escomptés : Augmenter de 15 % la quantité de textiles et de rebuts encombrants récupérés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Inclure dans l'entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main des mesures de réutilisation/recyclage local des matières récupérées.

- Résultats escomptés : Éviter l'exportation de matières résiduelles à l'extérieur du pays.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Bonifier l'entente avec 100 % des organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main de façon à couvrir leurs frais administratifs.

- Résultats escomptés : Augmenter de 15 % la quantité de textiles et de rebuts encombrants récupérés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Inclure dans l'entente avec les organismes communautaires assurant un service de récupération de textiles et d'objets de seconde main des mesures de réutilisation/recyclage local des matières récupérées.

- Résultats escomptés : Éviter l'exportation de matières résiduelles à l'extérieur du pays.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Organismes communautaires
- Échéancier : 2024

Recyclage des matières organiques



Participation du secteur résidentiel

Recyclage des matières organiques



Promouvoir campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques de GMR observées dans chacune des municipalités locales.

- Résultats escomptés : Appuyer la mise en place de programmes de sensibilisation et éducation des citoyens
- Thématique d'actions : GMR
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2025

Installer des composteurs pour l'appui volontaire de matières organiques putrescibles dans des secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation de citoyens volontaires à la collecte des matières organiques
- Thématique d'actions : GMR
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2025

Accompagner les résidents des secteurs de villégiature non desservis par la collecte municipale des matières organiques pour faciliter le compostage domestique

- Résultats escomptés : Être en mesure de fournir des conseils et services personnalisés dans les municipalités
- Thématique d'actions : GMR
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2025

Participation du secteur ICI

Recyclage des matières organiques



Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation destiné aux trois sous-secteurs ICI

- Résultats escomptés : Diminuer de 50% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI
- Thématique d'actions : ISE
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2030

Mettre en place un programme d'accompagnement des ICI identifiés comme étant des grands générateurs de matières organiques pour les inciter à participer à la collecte des matières organiques putrescibles

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur ICI à la collecte des matières organiques à 50% d'ici 2030
- Thématique d'actions : ISE
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2025-2030

Services pour le recyclage local des matières organiques

Recyclage des matières organiques

Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un site de compostage municipal desservant les municipalités du pôle Brandon (2030).

- Résultats escomptés : Avoir une étude de faisabilité sur l'implantation d'un site de compostage municipal desservant les municipalités du pôle Brandon (2030)
- Thématique d'actions : GMR
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Consultant
- Échéancier : 2024-2025

Conclure une entente avec 100 % des producteurs agricoles intéressés par traitement et/ou le recyclage de résidus organiques issus de la collecte municipale d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 70 % des résidus organiques agricoles issus de la collecte municipale dans les zones agricoles de la MRC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : GMR
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Conclure une entente avec des producteurs agricoles de façon à recycler 100 % des volumes produits de boues municipales et de fosses septiques respectant les critères du MELCC à l'égard des matières résiduelles fertilisantes (MRF), d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 100 % des boues municipales et de fosses septiques d'ici 2030.
- Thématique d'actions : GMR
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Mettre en place une plateforme de compostage dans le pôle Brandon afin de recueillir et traiter des résidus alimentaires et verts provenant de la collecte municipale et les boues d'épuration provenant de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Saint-Gabriel et de la vidange des installations septiques du territoire d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Conclure les traités d'accompagnement des producteurs agricoles dans le pôle Brandon à la plateforme de compostage.
- Thématique d'actions : GMR
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles / Consultant
- Échéancier : 2024-2030



Participation du secteur résidentiel

Recyclage des matières organiques



Pérenniser campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques de GMR observées dans chacune des municipalités locales.

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Installer des conteneurs pour l'apport volontaire de matières organiques putrescibles dans des secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales / Entrepreneur certifié
- Échéancier : 2025



Fournir des composteurs domestiques à 100 % des ménages situés dans les secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques qui en ont besoin pour détourner leurs matières compostables putrescibles de l'enfouissement d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux d'utilisation de 100 % des composteurs domestiques par les ménages visés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2030



Accompagner les résidents des secteurs de villégiature non desservis par la collecte municipale des matières organiques pour faciliter le compostage domestique

- Résultats escomptés : Diminuer de 30% la quantité de matières résiduelles éliminées dans les municipalités à vocation de villégiature
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Participation du secteur

Recyclage des matières organiques

Pérenniser campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques de GMR observées dans chacune des municipalités locales.

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Installer des conteneurs pour l'apport volontaire de matières organiques putrescibles dans des secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales / Entrepreneur certifié
- Échéancier : 2025



Pérenniser campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques de GMR observées dans chacune des municipalités locales.

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Installer des conteneurs pour l'apport volontaire de matières organiques putrescibles dans des secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales / Entrepreneur certifié
- Échéancier : 2025



Fournir des composteurs domestiques à 100 % des ménages situés dans les secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques qui en ont besoin pour détourner leurs matières compostables putrescibles de l'enfouissement d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux d'utilisation de 100 % des composteurs domestiques par les ménages visés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2030



Installer des conteneurs pour l'apport volontaire de matières organiques putrescibles dans des secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur résidentiel à la collecte des matières organiques à 80% d'ici 2030
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales / Entrepreneur certifié
- Échéancier : 2025



Fournir des composteurs domestiques à 100 % des ménages situés dans les secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques qui en ont besoin pour détourner leurs matières compostables putrescibles de l'enfouissement d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux d'utilisation de 100 % des composteurs domestiques par les ménages visés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2030



Accompagner les résidents des secteurs de villégiature non desservis par la collecte municipale des matières organiques pour faciliter le compostage domestique

- Résultats escomptés : Diminuer de 30% la quantité de matières résiduelles éliminées dans les municipalités à vocation de villégiature
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Fournir des composteurs domestiques à 100 % des ménages situés dans les secteurs non desservis par la collecte municipale de matières organiques qui en ont besoin pour détourner leurs matières compostables putrescibles de l'enfouissement d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux d'utilisation de 100 % des composteurs domestiques par les ménages visés d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2030



Accompagner les résidents des secteurs de villégiature non desservis par la collecte municipale des matières organiques pour faciliter le compostage domestique

- Résultats escomptés : Diminuer de 30% la quantité de matières résiduelles éliminées dans les municipalités à vocation de villégiature
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

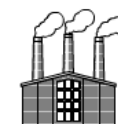


Participation du secteur ICI

Recyclage des matières organiques



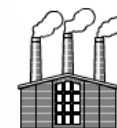
Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation destiné aux trois sous-secteurs ICI



- Résultats escomptés : Diminuer de 50% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2030

Mettre en place un programme d'accompagnement des ICI identifiés comme étant des grands générateurs de matières organiques pour les inciter à participer à la collecte des matières organiques putrescibles

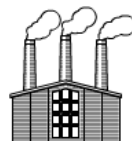
- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur ICI à la collecte des matières organiques à 50% d'ici 2030
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2025-2030



Participation du secteur ICI

Recyclage des matières organiques

Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation destiné aux trois sous-secteurs ICI



- Résultats escomptés : Diminuer de 50% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2024-2030

Mettre en place un programme d'accompagnement des ICI identifiés comme étant des grands générateurs de matières organiques pour les inciter à participer à la collecte des matières organiques putrescibles

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur ICI à la collecte des matières organiques à 50% d'ici 2030
- Thématique d'actions : ISÉ



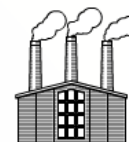
sensibilisation destiné aux trois sous-secteurs ICI



- Résultats escomptés : Diminuer de 50% la quantité de matières résiduelles
- Thématique d'actions : ISÉ éliminées par le secteur ICI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) /
- Échéancier : 2024-2030 Personnel du Service environnement (MRC)

Mettre en place un programme d'accompagnement des ICI identifiés comme étant des grands générateurs de matières organiques pour les inciter à participer à la collecte des matières organiques putrescibles

- Résultats escomptés : Augmenter le taux de participation du secteur ICI à la collecte des
- Thématique d'actions : ISÉ matières organiques à 50% d'ici 2030
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) /
- Échéancier : 2025-2030 Personnel du Service environnement (MRC)



Services pour le recyclage local des matières organiques

Recyclage des matières organiques

Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un site de compostage municipal desservant les municipalités du pôle Brandon 2030.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations à l'égard de la faisabilité technique, financière, juridique, environnementale et en ressources humaines
- Thématique d'actions : AC de l'implantation d'un site de compostage dont les gestionnaires sont redevables aux organismes municipaux.
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Consultant
- Échéancier : 2024

Conclure une entente avec 100 % des producteurs agricoles intéressés par traitement et/ou le recyclage de résidus organiques issus de la collecte municipale d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 70 % des matières organiques recueillies par la collecte municipale dans les champs agricoles de la MRC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Conclure une entente avec des producteurs agricoles de façon à recycler 100 % des volumes produits de boues municipales et de fosses septiques respectant les critères du MELCC à l'égard des matières résiduelles fertilisantes (MRF), d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 100 % des boues municipales et de fosses septiques d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Mettre en place une plateforme de compostage dans le pôle Brandon afin de recueillir et traiter des résidus alimentaires et verts provenant de la collecte municipale et les boues d'épuration provenant de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Saint-Gabriel et de la vidange des installations septiques du territoire d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Composter les matières organiques putrescibles générées dans le pôle Brandon à la plateforme de compostage.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Propriétaire du terrain sélectionné / Travaux publics de la Ville de Saint-Gabriel / Entrepreneurs en vidange des installations septiques
- Échéancier : 2026-2030



Services pour le recyclage local des

recyclage des matières organiques

Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un site de compostage municipal desservant les municipalités du pôle Brandon 2030.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations à l'égard de la faisabilité technique, financière, juridique, environnementale et en ressources humaines de l'implantation d'un site de compostage dont les gestionnaires sont redevables aux organismes municipaux.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Consultant
- Échéancier : 2024

Conclure une entente avec 100 % des producteurs agricoles intéressés par traiter et/ou le recyclage de résidus organiques issus de la collecte municipale d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 70 % des matières organiques recueillies par la collecte municipale et les champs agricoles de la MRC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Recyclage des matières organiques

Réaliser une étude de faisabilité sur l'implantation d'un site de compostage municipal desservant les municipalités du pôle Brandon 2030.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations à l'égard de la faisabilité technique, financière, juridique, environnementale et en ressources humaines de l'implantation d'un site de compostage dont les gestionnaires sont redevables aux organismes municipaux.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Consultant
- Échéancier : 2024

Conclure une entente avec 100 % des producteurs agricoles intéressés par traitement et/ou le recyclage de résidus organiques issus de la collecte municipale d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 70 % des matières organiques recueillies par la collecte municipale dans les champs agricoles de la MRC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Conclure une entente avec des producteurs agricoles de façon à recycler 100 % des volumes produits de boues municipales et de fosses septiques respectant les critères du MELCC à l'égard des matières résiduelles fertilisantes (MRF), d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 100 % des boues municipales et de fosses septiques d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Consultant
- Échéancier : 2024

Conclure une entente avec 100 % des producteurs agricoles intéressés par traitement et/ou le recyclage de résidus organiques issus de la collecte municipale d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 70 % des matières organiques recueillies par la collecte municipale dans les champs agricoles de la MRC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Conclure une entente avec des producteurs agricoles de façon à recycler 100 % des volumes produits de boues municipales et de fosses septiques respectant les critères du MELCC à l'égard des matières résiduelles fertilisantes (MRF), d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 100 % des boues municipales et de fosses septiques d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Producteurs agricoles
- Échéancier : 2024-2030

Mettre en place une plateforme de compostage dans le pôle Brandon afin de recycler et traiter des résidus alimentaires et verts provenant de la collecte municipale et les effluents d'épuration provenant de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Saint-Gabriel et de la vidange des installations septiques du territoire d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Composter les matières organiques putrescibles générées dans le pôle Brandon à la plateforme de compostage
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Propriétaire du terrain : Travaux publics de la Ville de Saint-Gabriel / Entrepreneurs en vidange des installations septiques
- Échéancier : 2024-2030

- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) /
- Échéancier : 2024-2030 Producteurs agricoles

Conclure une entente avec des producteurs agricoles de façon à recycler 100 % des volumes produits de boues municipales et de fosses septiques respectant les critères du MELCC à l'égard des matières résiduelles fertilisantes (MRF), d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Recycler 100 % des boues municipales et de fosses septiques d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) /
- Échéancier : 2024-2030 Producteurs agricoles

Mettre en place une plateforme de compostage dans le pôle Brandon afin de recueillir et traiter des résidus alimentaires et verts provenant de la collecte municipale et les boues d'épuration provenant de l'usine de traitement des eaux usées de la Ville de Saint-Gabriel et de la vidange des installations septiques du territoire d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Composter les matières organiques putrescibles générées dans le pôle Brandon à la plateforme de compostage.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Propriétaire du terrain sélectionné /
- Échéancier : 2026-2030 Travaux publics de la Ville de Saint-Gabriel / Entrepreneurs en vidange des installations septiques

Diminution des quantités de matières éliminées

Matières non visées par les collectes municipales

Diminution des quantités de matières éliminées

Améliorer et optimiser les sites de dépôt municipaux pour les RDD et les TIC d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des RDD et des TIC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030

Installer un nouvel écocentre dans le pôle Lavaltrie-Lanoraie d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des résidus de CRD et de 80 % des agrégats d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030

Optimisation du tri : collectes municipales

Diminution des quantités de matières éliminées

Rendre disponible le calendrier des collectes et le guide sur la gestion des matières résiduelles à tous les résidents du territoire de la MRC de D'Autray, en version papier ou en version électronique chaque année.

- Résultats escomptés : Récycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agente de communication (MRC)
- Échéancier : 2019-2030

Pérenniser la campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques observées dans chacune des quinze municipalités locales.

- Résultats escomptés : Récycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agente de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2019-2030



Données de performances du secteur résidentiel

Diminution des quantités de matières éliminées

Poursuivre les caractérisations sommaires du contenu des bacs bruns et bleus à partir d'échantillons représentatifs de 100 % des municipalités locales dont l'implantation de la collecte à trois voies est récente, au cours des sept prochaines années.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles qui sont effectivement envoyées à un meilleur tri à la source du secteur ICI.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Mettre à jour mensuellement la plateforme de partage de données à l'égard de la performance en GMR du secteur municipal, accessible à tous en tout temps.

- Résultats escomptés : Plateforme de partage de données mise à jour et disponible pour consultation sur le site web de la MRC.
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Données de performances secteur ICI

Diminution des quantités de matières éliminées

Poursuivre l'inventaire détaillé des matières résiduelles générées et récupérées par le secteur ICI d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles qui sont effectivement envoyées à un meilleur tri à la source du secteur ICI.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC) / Organisme en environnement ou firme externe
- Échéancier : 2023-2030



Données de performances et encadrement du secteur CRD

Diminution des quantités de matières éliminées

Inclure une demande d'information à l'égard de la gestion des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des permis de construction, de rénovation et de démolition délivrés d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Déposer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Responsable du Service environnement (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030

Concevoir, distribuer et rendre disponible un document pour le secteur CRD présentant les services municipaux offerts pour la collecte, le transport et la disposition de leurs matières résiduelles.

- Résultats escomptés : Déposer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Agente de communication (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030

Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des permis de construction octroyés par les municipalités locales d'ici 2025.

- Résultats escomptés : Déposer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2025-2030

Adopter un règlement applicable dans 100 % des municipalités locales spécifiant que tous les générateurs de résidus de CRD doivent envoyer leurs résidus à un point ou à une installation de tri désigné par un organisme municipal, et ce, d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Déposer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2026-2030



Matières non visées par les collectes municipales

Diminution des quantités de matières éliminées

Améliorer et optimiser les sites de dépôt municipaux pour les RDD et les TIC d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des RDD et des TIC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030

Installer un nouvel écocentre dans le pôle Lavaltrie-Lanoraie d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des résidus de CRD et de 80 % des agrégats d'ici 2020.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030



Matières non visées par les collectes municipales



Diminution des quantités de matières éliminées



Améliorer et optimiser les sites de dépôt municipaux pour les RDD et les TIC d'ici 2030.



- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des RDD et des TIC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030



Installer un nouvel écocentre dans le pôle Lavaltrie-Lanoraie d'ici 2030

- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des résidus de CRD et de 80 % des agrégats d'ici 2020.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030



Améliorer et optimiser les sites de dépôt municipaux pour les RDD et les TIC d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des RDD et des TIC d'ici 2030.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030



Installer un nouvel écocentre dans le pôle Lavaltrie-Lanoraie d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Atteindre un taux de récupération de 70 % des résidus de CRD et de 80 % des agrégats d'ici 2020.
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC) / Municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030



Données de performances du secteur résidentiel

Optimisation du tri : collectes municipales

Diminution des quantités de matières éliminées



Rendre disponible le calendrier des collectes et le guide sur la gestion des matières résiduelles à tous les résidents du territoire de la MRC de D'Autray, en version papier ou en version électronique chaque année.

- Résultats escomptés : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières
- Thématique d'actions : ISÉ recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Pérenniser la campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques observées dans chacune des quinze municipalités locales.

- Résultats escomptés : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières
- Thématique d'actions : ISÉ recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) /
- Échéancier : 2023-2030 Personnel du Service environnement (MRC)

Optimisation du tri : collectes municipales



Diminution des quantités de matières éliminées

Rendre disponible le calendrier des collectes et le guide sur la gestion des matières résiduelles à tous les résidents du territoire de la MRC de D'Autray, en version papier ou en version électronique chaque année.

- Résultats escomptés : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières
- Thématique d'actions : ISÉ recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Pérenniser la campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques observées dans chacune des quinze municipalités locales

- Résultats escomptés : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières
- Thématique d'actions : ISÉ recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Rendre disponible le calendrier des collectes et le guide sur la gestion des matières résiduelles à tous les résidents du territoire de la MRC de D'Autray, en version papier ou en version électronique chaque année.

- Résultats escomptés : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières
- Thématique d'actions : ISÉ recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Pérenniser la campagne annuelle de sensibilisation adaptée aux problématiques observées dans chacune des quinze municipalités locales.

- Résultats escomptés : Recycler 60 % des matières organiques putrescibles et 75 % des matières
- Thématique d'actions : ISÉ recyclables produites par le secteur résidentiel d'ici 2030.
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Agent de communication (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Données de performances du secteur résidentiel



Diminution des quantités de matières éliminées

Poursuivre les caractérisations sommaires du contenu des bacs bruns et bleus à partir d'échantillons représentatifs de 100 % des municipalités locales dont l'implantation de la collecte à trois voies est récente, au cours des sept prochaines années.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Mettre à jour mensuellement la plateforme de partage de données à l'égard de la performance en GMR du secteur municipal, accessible à tous en tout temps.

- Résultats escomptés : Plateforme de partage de données mise à jour et disponible pour
- Thématique d'actions : ISÉ consultation sur le site web de la MRC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Données de performances du secteur résidentiel



Diminution des quantités de matières éliminées

Poursuivre les caractérisations sommaires du contenu des bacs bruns et bleus à partir d'échantillons représentatifs de 100 % des municipalités locales dont l'implantation de la collecte à trois voies est récente, au cours des sept prochaines années.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Mettre à jour mensuellement la plateforme de partage de données à l'égard de la performance en GMR du secteur municipal, accessible à tous en tout temps.

- Résultats escomptés : Plateforme de partage de données mise à jour et disponible pour
- Thématique d'actions : ISÉ consultation sur le site web de la MRC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Poursuivre les caractérisations sommaires du contenu des bacs bruns et bleus à d'échantillons représentatifs de 100 % des municipalités locales dont l'implantation la collecte à trois voies est récente, au cours des sept prochaines années.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030

Mettre à jour mensuellement la plateforme de partage de données à l'égard de la performance en GMR du secteur municipal, accessible à tous en tout temps.

- Résultats escomptés : Plateforme de partage de données mise à jour et disponible pour consultation sur le site web de la MRC
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Personnel du Service environnement (MRC)
- Échéancier : 2023-2030



Données de performances secteur ICI



Diminution des quantités de matières éliminées

Poursuivre l'inventaire détaillé des matières résiduelles générées et récupérées par le secteur ICI d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Obtenir des informations permettant de connaître les matières résiduelles sur lesquelles il est important d'orienter les stratégies de communication afin de parvenir à un meilleur tri à la source du secteur ICI.
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC et Responsable du Service environnement (MRC) / Personnel du Service environnement (MRC) / Organisme en environnement ou firme externe
- Échéancier : 2023-2030

Données de performances et encadrement du secteur CRD

Diminution des quantités de matières éliminées

Inclure une demande d'information à l'égard de la gestion des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des permis de construction, de rénovation et de démolition délivrés d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Responsable du Service environnement (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030



Concevoir, distribuer et rendre disponible un document pour le secteur CRD présentant les services municipaux offerts pour la collecte, le transport et la disposition de leurs matières résiduelles.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Agent de communication (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030



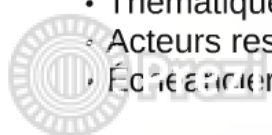
Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des contrats de construction octroyés par les municipalités locales d'ici 2025.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2025-2030



Adopter un règlement applicable dans 100 % des municipalités locales spécifiant que tous les générateurs de résidus de CRD doivent envoyer leurs résidus à un point ou à une installation de tri désigné par un organisme municipal, et ce, d'ici 2030

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2026-2030



Données de performances et encadrement du secteur C

Diminution des quantités de matières éliminées

Inclure une demande d'information à l'égard de la gestion des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des permis de construction, de rénovation et de démolition délivrés d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Responsable du Service environnement (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030

Concevoir, distribuer et rendre disponible un document pour le secteur CRD présentant les services municipaux offerts pour la collecte, le transport et la disposition de leurs matières résiduelles.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Agent de communication (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030

Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des contrats de construction octroyés par les municipalités locales d'ici 2025.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI



Données de performances et encadrement du secteur CRD

Diminution des quantités de matières éliminées

Inclure une demande d'information à l'égard de la gestion des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des permis de construction, de rénovation et de démolition délivrés d'ici 2030.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Responsable du Service environnement (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030

Concevoir, distribuer et rendre disponible un document pour le secteur CRD présentant les services municipaux offerts pour la collecte, le transport et la disposition de leurs matières résiduelles.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Agent de communication (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030

Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des contrats de construction octroyés par les municipalités locales d'ici 2025.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2025-2030

Adopter un règlement applicable dans 100 % des municipalités locales spécifiant que tous les générateurs de résidus de CRD doivent envoyer leurs résidus à un point ou à une installation de tri désigné par un organisme municipal, et ce, d'ici 2030

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI



- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : AC
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Responsable du Service environnement (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2023-2030

Concevoir, distribuer et rendre disponible un document pour le secteur CRD présentant les services municipaux offerts pour la collecte, le transport et la disposition de leurs matières résiduelles.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : ISÉ
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Agent de communication (MRC) / Services d'inspection des municipalités locales
- Échéancier : 2024-2030

Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'intérieur de 100 % des contrats de construction octroyés par les municipalités locales d'ici 2025.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2025-2030

Adopter un règlement applicable dans 100 % des municipalités locales spécifiant que tous les générateurs de résidus de CRD doivent envoyer leurs résidus à un point ou à une installation de tri désigné par un organisme municipal, et ce, d'ici 2030

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2026-2030

- Thématique d'actions : ISE
- Acteurs responsables et impliqués : MRC / Municipalités locales et Agent de communication (MRC) /
- Échéancier : 2024-2030 Services d'inspection des municipalités locales

Inclure une clause concernant la récupération des résidus de CRD et des agrégats à l'in
de 100 % des contrats de construction octroyés par les municipalités locales d'ici 2025.

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2025-2030

Adopter un règlement applicable dans 100 % des municipalités locales spécifiant que
tous les générateurs de résidus de CRD doivent envoyer leurs résidus à un point ou
à une installation de tri désigné par un organisme municipal, et ce, d'ici 2030

- Résultats escomptés : Diminuer de 80% la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur CRD
- Thématique d'actions : CSI
- Acteurs responsables et impliqués : Municipalités locales
- Échéancier : 2026-2030

Projet de plan de gestion des matières résiduelles MRC de D'Autray, 2023-2030

*Consultations publiques,
23 mai 2023*

